



Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire ESAD 2020

Tenue par correspondance conformément aux dispositions de l'Ordonnance 2 COVID 19 du Conseil fédéral. L'assemblée résiduelle s'est tenue le 3 novembre 2020.

1. Présences

Ont participé par correspondance à l'assemblée générale ordinaire dans le délai imparti au 26 octobre 2020 : E. Flüeler, B. Wandeler, R. Lüthi, L. Genoud, D. Nyffeler, R. Mathys, C. Nyffeler, J.-M. Egger, Ch. Krummen-Kläy, M. Peyer, V. Descombes, E. Moussa, K. Karlen, M. Moussa, S. Lieberherr, J.-M. Singy, K. Grassi Rhiner, A. Piller, O. Piller

Ont participé à l'assemblée résiduelle du 3 novembre 2020 : Elias Moussa, Ruth Lüthi, Ottorina Piller, Daniel Nyffeler, Mohamed Moussa (avec voix consultative), Kathrin Karlen (avec voix consultative).

2. Ouverture

E. Moussa ouvre l'assemblée résiduelle à 12h00 et constate que les membres d'ESAD ont été invités à se prononcer par écrit sur les points mis à l'ordre du jour. La convocation – accompagnée de l'ordre du jour – leur a été adressée le 28 septembre 2020 et toutes les documents mis à disposition sur une page dédiée du site Internet de l'association. Le délai de participation était fixé au 26 octobre 2020. Les dispositions relatives à la tenue des assemblées générales d'association par la voie écrite édictées par le Conseil fédéral dans son Ordonnance 2 COVID 19 ainsi que, dans cette mesure, les dispositions statutaires sont respectées, ce qui donne leur validité aux décisions prises par cette assemblée générale.

3. PV de l'AG du 6 mai 2019

Le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 6 mai 2019 à Fribourg est approuvé à l'unanimité.

4. Admission / démission de membres

Il n'y a ni démissions ni nouvelles admissions à signaler.

5. Rapport d'activités 2019

Le rapport d'activités 2019 est approuvé à l'unanimité.

6. Comptes 2019

L'Etat du patrimoine au 31.12.2019 s'élève à CHF 45'065.75. Les comptes bouclent avec les recettes à hauteur de CHF 44'993.40 et des dépenses de CHF 25'591.75, avec un résultat de CHF 19'401.65. Les comptes 2019 sont approuvés à l'unanimité.



7. Budget 2020

Le budget 2020 prévoit des dépenses à hauteur de CHF 35'500.00. Il est approuvé à l'unanimité.

8. Rapport des vérificatrices des comptes

Le rapport des vérificatrices des comptes conclut que :

- la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude
- les comptes sont accompagnés de toutes les pièces justificatives nécessaires
- le résultat de bouclage des comptes et l'état de la fortune correspondent à ce qui a été présenté, soit un résultat positif de CHF 19'401.65 et une somme au bilan de CHF 45'056.75.

En conséquence, les vérificatrices proposent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2019, d'en donner décharge au comité et de remercier le caissier pour son travail.

Le rapport est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

9. Divers

Plusieurs membres expriment leurs vifs remerciements pour le travail fourni par M. Moussa, le comité et l'équipe à Dessie.

Fribourg, 3.11.2020 / K. Karlen